

Monsieur le Maire expose que Madame MATHIEU née GOEURY Thérèse, concierge femme de service auxiliaire au Foyer pour personnes âgées, géré par le Bureau d'aide sociale, a été licenciée à compter du 1er Juin 1977.

Elle a été invitée par lettres recommandées à quitter le logement de fonctions qu'elle occupait au F.P.A. également à compter du 1er Juin 1977.

A ce jour, elle occupe toujours, sans droit, ce logement, empêchant ainsi le nouveau concierge de prendre ses fonctions. La sécurité des personnes âgées et ainsi compromise par absence de permanence la nuit.

Il convient donc de prendre toutes mesures utiles afin de faire libérer ce logement dans les délais les plus courts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à engager une procédure de référé en vue de l'expulsion de Mme MATHIEU, née GOEURY Thérèse et à ester en Justice à cet effet.

- Désigne Maître Xavier KROELL, Avocat à la Cour, 8, Rue de la Monnaie à NANCY pour engager la procédure.